

Présent-es :

Anne Hedel
Armelle Lorier
Aurélien Barre
Bruno Rebora
Fernand Sagastuy
Franck Saluden
Gérard Ludier
Liliane Burkhalter
Jesse James Beltran
Maryse Slater Gireaud
Michel Cerdan
Nathan Dubois
Patricia Vergin
Rachida EL Bekkal
Yann Renaud

Excusé-es :

Chantal Perraudau (Pouvoir)
Ugo Lobies (Pouvoir)
Matthieu Térard (Pouvoir)
Nicole Clayette
Robert Coutet
Patricia Pame
Véronique Robert

Pôle démocratie locale Mairie du 12^e :

Lucie Dos Santos

En rouge : votes de l'AG

En bleu : Demandes du CQ et réponses de la mairie (PDL)

Ordre du jour AG 04 06 2025

1. Point sur la clarification du point de méthode reçu le 21 mai 2025 relatif à la Charte des Conseils de quartier du 12^e arrondissement, qui indique que « les conseillers et conseillères de quartier ont un pouvoir d'initiative : le Conseil peut émettre des propositions, des suggestions, des vœux, élaborer des initiatives et des projets pour le quartier. **Il a la possibilité** d'adresser des questions écrites à la Maire d'arrondissement qui fait le lien avec le Conseil d'arrondissement. »
 - Pourquoi les règles du règlement intérieur du conseil d'arrondissement de la mairie du 12^{ème} concernant les Conseils de Quartier ne sont pas mentionnées dans la Charte des CQ ?
 - Pourquoi le point de méthode ne concerne que les questions écrites ?
 - Quand est-t-il pour les propositions, les suggestions, les vœux, l'élaboration pour les initiatives et les projets pour le quartier que le Conseil peut émettre.
2. Renouvellement des conseillers et conseillères de quartier démissionnaires et absents aux AG.
3. Point sur l'avancée des travaux en cours du Quartier Vallée de Fécamp.

Calendrier par rue et avenue concernée.
4. Point sur la trésorerie et les demandes de financement en cours et à voter
5. Point sur Bercy Encore (successeur de Bercy Beaucoup), Projet et lancement de la saison. Présenté par Aurélien Barre.
6. Point sur les commissions
7. Questions diverses

1. Point sur la clarification du point de méthode reçu le 21 mai 2025 relatif à la Charte des Conseils de quartier du 12^e arrondissement, qui indique que « les conseillers et conseillères de quartier ont un pouvoir d'initiative : le Conseil peut émettre des propositions, des suggestions, des vœux, élaborer des initiatives et des projets pour le quartier. **Il a la possibilité** d'adresser des questions écrites à la Maire d'arrondissement qui fait le lien avec le Conseil d'arrondissement. »

- Pourquoi les règles du règlement intérieur du conseil d'arrondissement de la mairie du 12^{ème} concernant les Conseils de Quartier ne sont pas mentionnées dans la Charte des CQ ?

Réponse du Pôle Démocratie Locale : La charte des CQ date de 2017, le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement date de 2022. De fait, le règlement intérieur se réfère à ce passage de la charte des CQ qui n'est plus en conformité avec le reste du règlement intérieur du conseil d'arrondissement. Le renouvellement de la charte peut être un projet inter CQ pour le prochain mandat (question de calendrier : vacances + réserve électorale). Il peut être porté et formulé en CA avec une question écrite/orale commune aux 7 CQ.

- Pourquoi le point de méthode ne concerne que les questions écrites ?

Réponse du Pôle Démocratie Locale : Le droit d'initiative des CQ en Conseil d'Arrondissement prend la forme de questions écrites, transmises selon le processus envoyé par mail par le Pôle Démocratie Locale. Ces questions sont ensuite lues par la Maire de l'arrondissement ou un.e élu.e en suspension de séance. Les vœux concernant seulement les conseiller.ères d'arrondissement.

En effet, la notion de « vœu » renvoie à une formulation d'un projet de vœu par un membre du Conseil d'arrondissement en séance (autre processus distinct des demandes par questions des CQ) transmis 6j avant à un service spécifique pour mise à l'ODJ du CA, et qui peut être mis à débat durant le Conseil d'arrondissement > renvoie au titre III du RI du CA.

Des questions écrites/orales peuvent également être transmises par les Conseiller.ères d'Arrondissement en séance > renvoie au titre IV et V du RI du CA

Pour ce qui concerne les CQ > il faut se référer au titre VIII (relations avec les associations et conseils consultatifs), article 31 (conseils de quartiers) du RI et titre I article 1 de la charte des CQ :

« Les conseillers et conseillères de quartier ont un pouvoir d'initiative : le Conseil peut émettre des propositions, des suggestions, des vœux, élaborer des initiatives et des projets pour le quartier. Il a la possibilité d'adresser des questions écrites à la Maire d'arrondissement qui fait le lien avec le Conseil d'arrondissement. »

Les CQ peuvent donc transmettre des questions écrites au Pôle Démocratie Locale 1 mois avant pour transmission à la Maire de l'arrondissement et aux élu.es concerné.es par la question, avec un.e qui se fera porte-parole de la question en séance de CA.

La question des CQ implique une suspension de séance du CA pour être posée et demande une réponse des élu.es en séance.

Quand la charte mentionne « des propositions, des suggestions, des vœux, élaborer des initiatives et des projets pour le quartier », cela relève donc du registre des demandes formulés lors de vos AG et figurent dans vos CR restituant le tout.

- Quand est-t-il pour les propositions, les suggestions, les vœux, l'élaboration pour les initiatives et les projets pour le quartier que le Conseil peut émettre.

Réponse du Pôle Démocratie Locale : La charte stipule ces points là en mentionnant vœux, question orale et écrite. Le format transmis par le conseil de quartier étant une saisine questionnant les élu-es, cela s'apparente plutôt à une question écrite. Dans ce registre, le pouvoir d'initiative des CQ en CA existe via les questions écrites.

Le reste (propositions, suggestions, initiatives) renvoie à des projets et des apports du Conseil de quartier (concertations, EVQ, diagnostics, animations, projets...). Il est possible de travailler à plus de liens avec la mairie par le biais de réunion avec des services et des élu.es sur des thématiques précises, en formulant la demande au PDL, sous réserve de la disponibilité des intervenant.es à ces temps.

Vous pouvez aussi vous adresser au PDL pour initier des projets, des ateliers (inter CQ par ex). A garder en tête, la réserve électorale qui prend date à partir du 1er septembre.

Le conseil de quartier émet la volonté de créer un chantier inter conseil de quartier pour la refonte de la charte. La secrétaire et le trésorier disposent des contacts des secrétaires et trésorier.ères de l'ensemble des CQ du 12^e et peuvent les contacter en ce sens. Le conseil de quartier peut également prévoir un groupe de travail dédié avec des temps de réunion pour discuter de ce sujet.

- Volonté de refaire la charte avec un groupe inter CQ avec les 7 Conseils de Quartier, cette demande est soumise au vote :

17 pour dont 3 pouvoirs + 1 abstention

Réponse du Pôle Démocratie Locale : Une réunion inter-quartier est en cours de programmation en septembre pour un temps d'échange et de partage des Conseiller.ères de quartier du 12^e.

2. Renouvellement des conseillers et conseillères de quartier démissionnaires et absents aux AG.

Personnes intéressées :

- Nicolas Roudeau - absent
- Maryse Gireaud Slater - présent
- Daniela Craciunescu - absent
- Nadia Zibat - absent
- Fernand Sagastuy - présent

Réponse du Pôle Démocratie Locale : Un mail a été envoyé par le Pôle Démocratie Locale aux nouveaux CQ pour les informer de leur nouveau rôle au sein du CQ et seront conviés à se présenter à la prochaine AG. Leur contact a été donné à la secrétaire et au trésorier du CQ.

Les conseillers et conseillères souhaitent la bienvenue aux nouveaux, nous les informons qu'ils peuvent s'inscrire dans les commissions du CQVF, la liste leur sera envoyée par mail.

3. Point sur l'avancée des travaux en cours du Quartier Vallée de Fécamp.

Calendrier par rue et avenue concernée.

Les réponses apportées à l'AG par Le Pôle Démocratie Local, sur le calendrier par rue et avenue concernée :

- Dernier trimestre 2025 fin des travaux rue de Wattignies > Envoi lettre aux riverain.es + CQ
- Informations à venir sur la rue Claude Decaen
- Rue de gravelle – rue aux enfants > plantation des arbres à l'hiver (novembre/décembre 2025), chantier avance très bien

Les conseillers et conseillères du CQVF font le point sur les travaux en cours depuis le 22 avril et indiquent qu'ils veulent des réponses sur les points ci-dessous pour pouvoir répondre aux habitant-es qui les questionnent :

Réponse du Pôle Démocratie Locale : **Une conseillère de quartier a saisi la Maire du 12^e par courrier sur ces questionnements discutés en AG du Conseil de Quartier et a reçu une réponse par courrier le 16 juillet 2025 de la part de la Maire. Le courrier est ajouté en fin de document et les réponses correspondantes ci-jointes sont issues de ce courrier.**

- a) Concernant les bus 77 et 87 arrêt Nicolaï ? Il n'y a plus d'abris de bus de la ligne 77

- Concernant la question de la desserte des bus, les nouveaux aménagements permettent de faciliter les trajets des bus. Plusieurs voies réservées aux bus ont été créées dans l'arrondissement afin de faciliter les trajets. Cela correspond à 3 017 mètres linéaires de nouveaux couloirs bus. Par ailleurs, la Ville de Paris n'est pas autorité organisatrice des mobilités et n'a pas la charge des transports en commun. Cette compétence dépend de la Région Ile-de-France à travers Ile-de-France Mobilités (IDFM), présidée par Madame Valérie PECRESSE. Par conséquent, la Ville de Paris n'est pas responsable du manque de chauffeurs et des problématiques de ressources humaines de la RATP, ni de la privatisation de nombreuses lignes de bus, qui peuvent avoir des impacts sur la fréquence des bus. Comme d'ailleurs sur la fréquence des métros de la ligne 6 lors des sorties de l'Accor Arena... Toutefois, je reste vigilante sur la mise en concurrence des lots de bus mis en place par IDFM. Je crains que l'ouverture à la concurrence et la fin du monopole RATP entraîne de très importants retards et des grèves. Je suis fermement opposée à la mise en concurrence du réseau bus par IDFM.

- b) Vigilance : Horaires travaux en même temps que les ouvertures d'écoles
- c) Travaux rue de wattignies non sécurisés, calendrier
- d) Quid des pots de fleurs rue de wattignies qui sont déplacés tout le temps sur le périmètre des travaux

- Je vous remercie pour votre signalement pour l'entretien des pots de fleurs de la rue de Wattignies. Par ailleurs, le nouvel aménagement permettant la végétalisation de la rue, les pots seront définitivement supprimés dans le nouvel aménagement. Ils sont actuellement stockés dans les ateliers de la Direction de la Voirie et des Déplacements. J'ai demandé à mon cabinet d'organiser un point entre le Conseil de quartier afin d'évoquer leur nouveau positionnement dans le quartier, avec vous et selon vos conseils à ce sujet.

- e) Rue des meuniers : demande d'un nouveau panneau pour remplacer l'ancien peu clair sur la circulation ouverte aux riverains
- f) Quid des travaux de la rue des Jardiniers ?
- g) Travaux/chantiers croisement rue des jardiniers-charenton dangereux, calendrier des travaux ?
- h) Camion souffleuse entre 6 et 7h 2/3fois par matin (est-ce que le revêtement au sol est + bruyant//est-ce qu'ils passent + souvent//est-ce qu'ils ont changé leurs horaires ?) > rue des jardiniers
- i) Livraisons/livreurs piétinent les bacs de fleurs rue des jardiniers
- j) Moins d'espace de parking sur les rues Charenton jardiniers - notamment un bus d'enfants du bois de Vincennes qui dépose les enfants aux écoles sur le passage piéton croisement Jardiniers/Charenton et bloque la circulation (8h20/ 8h35 du matin)
- k) Bouchon tous les matins par les parents qui déposent leurs enfants en voiture s'arrêtent sur le passage piéton.

Concernant la durée des chantiers de voirie, celui de la rue aux enfants des Jardiniers est terminé, celui de la rue aux enfants de Gravelle est terminé (les arbres seront plantés cet hiver). Pour la rue des Meuniers, les services de voirie sont en train de programmer le chantier. Pour l'avenue du Général Michel Bizot, ce chantier devrait prendre fin en septembre (à noter toutefois que des ajustements sont parfois nécessaires en raison des aléas climatiques). Le chantier de la rue de Wattignies se terminera à la fin de l'année 2025. Une plantation d'arbre est également prévue dans cette rue cet hiver.

Par ailleurs, vous pouvez consulter toutes les informations liées aux chantiers de voirie sur ce lien : <https://www.paris.fr/pages/chantiers-de-voirie-3207#arrondissement-12-ak79r>.

- Concernant la rue des Jardiniers, le chantier de la Ville de Paris est terminé. Il existe effectivement une problématique de raccordement du système d'irrigation. Cette problématique sera réglée dans les prochaines semaines par Eau de Paris. En attendant, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement réalise l'arrosage manuellement. Par ailleurs, vous avez raison de souligner la problématique à l'angle avec l'école 315, rue de Charenton. Nous sommes toujours en attente d'une intervention d'Enedis pour réaliser un nouvel asphalte.

I) Demande des calendriers des fins de travaux + résultats/plans finaux > point avec les services ?

- Le site internet a été récemment mis à jour. Vous pouvez consulter le projet mis à jour : <https://mairie12.paris.fr/pages/reunion-publique-transformation-des-rues-de-gravelle-et-de-wattignies-29366>.

4. Point sur la trésorerie et les demandes de financement en cours et à voter

Budget : achats Camilienne en cours, inauguration du local début juillet Les conseillés-es de Quartier sont conviés – invitation à venir

Participation pour On sla coule 12 : 28 juin (Rachida intéressée, lundi 9 18h-19h30) > par manque de participation des CQ, le stand des CQ au festival a été annulé. Les CQ sont tout de même conviés au festival.

Activité Inter-Quartier : Dictée, la Sorbonne Nouvelle accueillera cet événement en octobre ou novembre 2025 :

- Enveloppe de principe de 300€ est soumise au vote

Votée à l'unanimité

- Arrosage du potager de la rue de Charenton par la régie de Quartier Vallée de Fécamp pour 540€

Vote : 16 pour dont 2 pouvoir et 1 contre

Par ailleurs le CQ ne pourra plus s'occuper des pots rue de Wattignies à cause des travaux/est-ce que les plants peuvent être réutilisés par d'autres jardins partagés ?

Réponse du Pôle Démocratie Locale : une réunion a été faite avec le cabinet et les services techniques de la mairie en charge des pots pour une réflexion commune sur le devenir de ces pots rue de Wattignies.

- **Une enveloppe de 1 300€ pour repas de quartier** en septembre (Nathan et Rachida)

Votée à l'unanimité

Un conseiller fait une demande de budget pour l'installation de cendriers sur la voie et les trottoirs devant les bars et les restaurants, pour l'instant nous n'avons pas encore reçu de devis. Qui s'occupera de vider les cendriers ?

Il est rappelé que pour tout commerce disposant d'une terrasse, il y a obligation de mettre à disposition de la clientèle des cendriers.

5. Point sur Bercy Encore (successeur de Bercy Beaucoup), Projet et lancement de la saison. Présenté par Aurélien Barre.

(En attente)

6. Point sur les commissions

Depuis février 2025 les commissions ne sont pas réunies.

7. Questions diverses

Le vide grenier Edouard Robert est prévu le 21 juin, aucun conseiller-e n'est volontaire pour tenir un stand pour informer et échanger avec les habitant-es.

Emmanuelle PIERRE-MARIE
Maire du 12^e arrondissement

Paris, le 16 JUIL. 2025

N/Réf : EPM/SS/LB/PMC/LM
N° Départ : D25MA12-008439

Madame la conseillère,

Par courrier en date du 19 juin 2025, vous avez souhaité attirer mon attention concernant la transformation du quartier Vallée de Fécamp dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier ». Je vous en remercie.

Comme vous le savez, depuis 2021, entre nécessité d'agir face aux conséquences du dérèglement climatique et prise de conscience des bénéfices des mobilités actives pour la santé de chacune et chacun, la Ville de Paris et la Mairie du 12^e arrondissement de Paris se sont engagées à promouvoir un partage plus équilibré et serein de l'espace public. Les mobilités actives sont une forme de transport qui n'utilise que l'activité physique humaine comme source d'énergie.

La politique que nous souhaitons mener pour un meilleur partage de l'espace public nécessite la création de nouveaux aménagements pour toutes et tous et l'évolution de la circulation dans certaines rues, à travers des modifications du plan de circulation, notamment pour apaiser les cœurs de quartier.

Le premier quartier à avoir bénéficié de ces aménagements et évolutions du plan de circulation est le quartier Jardin de Reuilly entre 2021 et 2022. Entre 2023 et 2025 le quartier Aligre-Gare de Lyon a connu à son tour une ambitieuse transformation. Depuis 2025, votre quartier bénéficie de la démarche « Embellir votre quartier ».

La démarche « Embellir votre quartier » a été initiée en 2021 par la Ville de Paris. Cette démarche citoyenne, débutant par une concertation avec les habitantes et les habitants, a pour objectif de permettre d'agir de manière coordonnée sur la piétonisation, la mise en accessibilité, la mobilité, la végétalisation et sur les différents usages de l'espace public.

Il s'agit également de concentrer sur une même période l'ensemble des transformations et de mieux organiser les travaux, notamment en permettant aux concessionnaires (GRDF, CPCU, Eau de Paris, etc.) d'intervenir en amont.

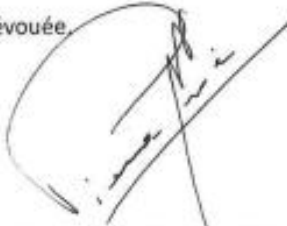
Concernant la durée des chantiers de voirie, celui de la rue aux enfants des Jardiniers est terminé, celui de la rue aux enfants de Gravelle est terminé (les arbres seront plantés cet hiver). Pour la rue des Meuniers, les services de voirie sont en train de programmer le chantier. Pour l'avenue du Général Michel Bizot, ce chantier devrait prendre fin en septembre (à noter toutefois que des ajustements sont parfois nécessaires en raison des aléas climatiques). Le chantier de la rue de Wattignies se terminera à la fin de l'année 2025. Une plantation d'arbre est également prévue dans cette rue cet hiver.

Par ailleurs, vous pouvez consulter toutes les informations liées aux chantiers de voirie sur ce lien : <https://www.paris.fr/pages/chantiers-de-voirie-3207#arrondissement-12-ak79r>.

Pour répondre de manière plus précise à vos interrogations :

- Concernant la rue des Jardiniers, le chantier de la Ville de Paris est terminé. Il existe effectivement une problématique de raccordement du système d'irrigation. Cette problématique sera réglée dans les prochaines semaines par Eau de Paris. En attendant, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement réalise l'arrosage manuellement. Par ailleurs, vous avez raison de souligner la problématique à l'angle avec l'école 315, rue de Charenton. Nous sommes toujours en attente d'une intervention d'Enedis pour réaliser un nouvel asphalte.
- Pour les études d'impacts, elles ont été présentées lors de la réunion publique de lancement de la démarche « Embellir votre quartier » Vallée de Fécamp - Bel-Air le 6 décembre 2023. Le diagnostic des différents quartiers a été présenté par la Section Territoriale de Voirie Sud-Est (https://cdn.paris.fr/paris/2023/12/07/diagnostic-evq-3-reunion-publique-de-lancement-6-decembre-2023_compressed_compressed-7Pcj.pdf). Ces diagnostics montrent notamment les différents potentiels de végétalisation, etc. Ces diagnostics ont permis, à l'issue de la phase de concertation avec les habitantes et les habitants, mais aussi avec les membres du Conseil de quartier, que je remercie vivement pour leur participation et la remise de son « Cahier des propositions et préconisations urbaines et paysagères », de construire les projets. Ces projets ont été présentés lors de la réunion publique du 9 octobre 2024 (https://cdn.paris.fr/paris/2024/10/10/evq12_q3_rp_presentation-du-programme_octobre-2024-vf_compressed-5Fgr.pdf).
- Concernant la question de la desserte des bus, les nouveaux aménagements permettent de faciliter les trajets des bus. Plusieurs voies réservées aux bus ont été créées dans l'arrondissement afin de faciliter les trajets. Cela correspond à 3 017 mètres linéaires de nouveaux couloirs bus. Par ailleurs, la Ville de Paris n'est pas autorité organisatrice des mobilités et n'a pas la charge des transports en commun. Cette compétence dépend de la Région Ile-de-France à travers Ile-de-France Mobilités (IDFM), présidée par Madame Valérie PECRESSE. Par conséquent, la Ville de Paris n'est pas responsable du manque de chauffeurs et des problématiques de ressources humaines de la RATP, ni de la privatisation de nombreuses lignes de bus, qui peuvent avoir des impacts sur la fréquence des bus. Comme d'ailleurs sur la fréquence des métros de la ligne 6 lors des sorties de l'Accor Arena... Toutefois, je reste vigilante sur la mise en concurrence des lots de bus mis en place par IDFM. Je crains que l'ouverture à la concurrence et la fin du monopole RATP entraîne de très importants retards et des grèves. Je suis fermement opposée à la mise en concurrence du réseau bus par IDFM.
- Je vous remercie pour votre signalement pour l'entretien des pots de fleurs de la rue de Wattignies. Par ailleurs, le nouvel aménagement permettant la végétalisation de la rue, les pots seront définitivement supprimés dans le nouvel aménagement. Ils sont actuellement stockés dans les ateliers de la Direction de la Voirie et des Déplacements. J'ai demandé à mon cabinet d'organiser un point entre le Conseil de quartier afin d'évoquer leur nouveau positionnement dans le quartier, avec vous et selon vos conseils à ce sujet.
- Le site internet a été récemment mis à jour. Vous pouvez consulter le projet mis à jour : <https://mairie12.paris.fr/pages/reunion-publique-transformation-des-rues-de-gravelle-et-de-wattignies-29366>.

Je vous prie de croire, Madame la conseillère, à l'assurance de ma considération dévouée.



Emmanuelle PIERRE-MARIE
Maire du 12^e arrondissement